

AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT (AAOR)

AAOR N°002/SONAP/2026

LE DIRECTEUR GENERAL

LETTRE D INVITATION AUX CANDIDATS

OBJET: Recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture des risques de la plateforme des citernes et du stockage flottant en faveur de la SONAP S.A.

Mesdames, Messieurs,

1. La Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), a prévu dans son budget exercice 2026, l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance pour la couverture des risques de la plateforme des citernes et du stockage flottant en faveur de la SONAP S.A pour un délai d'exécution de douze (12) mois à compter de la date de notification définitive.

2. Dans le cadre de l'accomplissement de nos missions de recherche et de gestion du secteur des hydrocarbures en République de Guinée, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à cet appel d'offres restreint.

La passation de ce marché sera conduite par voie d'appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du Code des marchés publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Société Nationale des Pétroles auprès du **Responsable de la Passation des Marchés**, Tél : **621 20 98 73 ou 623 19 67 60** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Service Passation des Marchés de la Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A)** du lundi au jeudi de **9h à 16h30** et le **vendredi de 9h à 12h**

4. La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

1- SUNU Assurances

2- LANALA Assurances

3- NSIA Assurances

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **07/04/2026** contre un paiement non remboursable de **Trois millions de Francs Guinéens (3 000 000 GNF)**. La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) et à Ecobank de la manière suivante :

- ✓ 20% au compte N° 7308038999 de la SONAP S.A ouvert à Ecobank
- ✓ 50% au compte N° 4111071 du receveur spécial du Trésor ;

✓ 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou leur sera adressé à leur frais.

5. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies accompagnées d'une clé USB à l'adresse ci-après : **Secrétariat Central, Société Nationale des Pétroles, Conakry**, au plus tard, le **08./05./2026 à 10h 00mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

6. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : **Service passation des Marchés, Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), Conakry**, au plus tard, le **08./05./2026 à 10h 30mn.**

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal ou supérieur à quarante millions de Francs Guinéens (**40 000 000 GNF**) et d'une validité de **Cent vingt (120) jours.**

En plus de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 18%), Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat fixés à 0,3% du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'arrêté A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Dossier type d'appel d'offres

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *Quatre-vingts (90) jours* à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

P/O Le Directeur Général Adjoint



Fama Bangaly SOUMAORO